

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle ayant pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène (qui est arrivée à la question n°11), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, VAGINAY Sophie, BOISSE Sandrine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean ayant le pouvoir de M. NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : MM. FRELASTRE Jean-Michel et NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

Délibération n° 2015/169

OBJET : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA CCVU - APPROBATION PROGRAMME D'OPERATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS

CONSIDERANT l'état des locaux des services techniques de la CCVU, notamment l'absence de douches et de salle de repos, l'inadaptation des vestiaires et sanitaires, l'absence d'isolation et l'insuffisance de chauffage,

CONSIDERANT les conditions de travail des agents techniques chargés, entre autres, de la collecte des ordures ménagères,

VU le programme d'opération qui lui est présenté pour construire un nouveau bâtiment d'environ 150 m² à côté du hangar existant, respectant des clauses d'éco-construction (bâtiment basse consommation), comprenant des bureaux, des vestiaires, une salle de repos / réunion avec coin cuisine, des sanitaires avec douches, pour un **coût d'opération estimé à 200 000 € HT**,

Le Conseil de Communauté,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le programme d'opération qui lui est présenté,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de soutenir le projet,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour commencer les études de maîtrise d'œuvre avant l'obtention définitive des accords d'aides des différents financeurs.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques MARTIN

